# NOTE D'INTENTION POUR UN PCPA EN MAURITANIE

Le GRDR et le GRET se sont associés pour initier le montage d'un programme concerté pluri-acteurs (PCPA) en Mauritanie. Ils souhaitent démarrer ce programme dès 2018 par une phase pilote d'environ 18 mois, construite dans la continuité du programme FAJR de l'Ambassade de France en Mauritanie. Cette phase pilote a été conçue lors d'une étude préalable qui a permis de vérifier la pertinence des hypothèses fondatrices de ce que pourrait être un PCPA en Mauritanie et sa faisabilité.'

Cette note d'intention rappelle succinctement le contexte de cette initiative, résume les hypothèses initiales et présente la démarche d'un futur PCPA.

Le PCPA étant un outil développé dans le cadre de la coopération française, une fois validée et enrichie par le GRDR et le GRET, cette note est destinée à l'Agence Française de Développement (AFD) et à sa Division du Partenariat avec les ONG (DPO). Elle s'adresse également à d'autres parties prenantes dont particulièrement les acteurs européens susceptibles d'être associées au montage de ce programme.

# A. QUELQUES ÉLÉMENTS IMPORTANTS DU CONTEXTE

L'objet de cette partie n'est pas de brosser un panorama complet du contexte national mais plutôt de mettre l'accent sur des questions et tendances qui nous permettent de mieux cibler les éléments constitutifs de la logique d'intervention d'un futur PCPA en Mauritanie.

# 1. Une population jeune

La Mauritanie abrite la population la plus jeune de la région, sa situation s'apparentant davantage à celles de pays d'Afrique de l'Ouest que d'Afrique du Nord. Elle est loin d'avoir achevé sa transition démographique. Sa population a presque doublé entre 1977 et 2000 et, environ, 60% des Mauritaniens ont aujourd'hui moins de 25 ans.

En dépit de multiples initiatives orientées vers la jeunesse, notamment la construction d'infrastructures sportives et culturelles et les investissements dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'insertion socio-professionnelle, il est établi que les politiques publiques menées depuis les indépendances n'ont pas contribué à faire des jeunes des acteurs véritablement impliqués dans le développement social et économique du pays.

Au niveau des communes, à part quelques expériences tentées dans certaines localités et la mise en place de conseils communaux (Nouakchott et Kaedi notamment) qui intègrent des représentants des jeunes, les initiatives en leur direction sont dérisoires se limitant essentiellement à l'érection d'une vingtaine de maisons de jeunes sur l'ensemble du territoire (la construction d'une dizaine de terrains sportifs et de deux foyers de jeunesse. Les jeunes se détournent des actions initiées par les communes et sont sous-représentées dans ses organes (10% des jeunes sont élus dans les instances communales).

Dans le domaine de l'éducation, malgré quelques avancées principalement au niveau des taux d'inscription enregistrés dans les différents ordres de l'enseignement, les déperditions scolaires et les formations au rabais handicapent sérieusement les jeunes candidats à l'emploi dans un marché de travail aux possibilités d'absorption limitées.

Au global, la situation de la jeunesse reste préoccupante notamment à cause du chômage, du manque de formation professionnelle, de l'insuffisance d'infrastructures socio-éducatives. Elle est exposée à de nombreux défis : délinquance urbaine, émigration clandestine, toxicomanie, trafics en tous genre, fanatisme et intégrisme religieux. La très faible implication des jeunes dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes et actions les concernant constitue une cause supplémentaire de désintérêt des jeunes à la chose publique.

Il existe une très grande défiance des jeunes vis-à-vis des pouvoirs publics et des élus locaux qui ne se reconnaissent pas dans les politiques mises en œuvre et qui ne reflètent pas leurs préoccupations et besoins quotidiens, malgré la création récente d'un haut-conseil de la jeunesse.

### 2. Tendances et enjeux

Dans la perspective d'un accompagnement de la jeunesse mauritanienne, trois tendances majeures doivent être identifiées.

### La forte pression démographique

Le contexte mauritanien est marqué par une urbanisation extrêmement rapide qui, du fait de l'exode rural, a entraîné une concentration des populations et des jeunes dans les zones urbaines. Plus de 60% des mauritaniens vivent dans les villes et cet afflux des populations exerce une forte pression sur les services sociaux et contribue, doublement, à la dégradation des conditions de vie des ménages mauritaniens et à une déstructuration des formes d'organisation traditionnelle.

Ce phénomène est particulièrement prégnant dans la ville de Nouakchott qui accueille le tiers de la population mauritanienne (estimée à 3 250 000 habitants<sup>1</sup> en 2009) et où 70% de cette population vivent dans les quartiers périphériques.

Les difficultés que rencontre la majorité de la population sont amplifiées dans la Commune de Nouakchott et dans les guartiers périphériques de la capitale.

En dehors de ce phénomène rapide d'urbanisation (en 30 ans, entre 1977 et 2008, la population urbaine a plus que doublé en passant de 22,7% à 50,7% de la population totale), la Mauritanie est caractérisée par la jeunesse de sa population (60% ont moins de 25 ans).

Cette urbanisation rapide et la forte pression démographique engendrent des difficultés particulières dans les zones urbaines : fort taux de chômage, déscolarisation, drogue, petite délinquance, etc.

Si aucune initiative forte n'est menée dans l'agglomération de Nouakchott, de manière urgente et mettant au centre de ces initiatives les jeunes eux-mêmes, les problèmes et difficultés vont s'accroître et renforcer les risques d'implosion.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Projection de l'Office National de la Statistique à partir des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2003

Dans les autres Willaya du pays, l'enjeu immédiat est de soutenir les dynamiques des associations locales afin qu'elles proposent des activités et des cadres d'intervention à une jeunesse sans perspective d'agir sur les politiques et actions locales.

### L'accentuation de la pauvreté et des inégalités

Les perspectives de croissance annoncées par l'exploitation des ressources minières sont restées en deçà des prévisions. L'offre d'emploi subit des pressions considérables du fait de la croissance de la population et de la poussée démographique des jeunes.

Le taux d'activité s'élève à 52% et le niveau global du chômage varie très peu selon le milieu de résidence (il se situe au même niveau chez les urbains et les ruraux) et le niveau de qualification. L'inactivité et le chômage affectent davantage les jeunes dont on estime que près de 70% sont privés de travail.

La désocialisation et l'appauvrissement de la grande majorité des familles ne permettent pas de faire face aux besoins des plus jeunes et de leur redistribuer des revenus en baisse.

Sur fond d'un contexte caractérisé par l'inactivité des jeunes, la corruption et le clientélisme distillent une culture de l'argent facile diffusant ses conséquences jusque chez les plus jeunes qui se détournent du travail productif.

La poussée démographique de la jeunesse peut constituer une opportunité de croissance lorsqu'elle permet de bénéficier d'un nombre important d'individus en pleine capacité productive. En l'absence de perspectives d'emplois et d'insertion pour les jeunes, dans un contexte social national et sous-régional volatile, l'énergie des jeunes peut se transformer en une force de déstabilisation pouvant affecter fortement et durablement la cohésion sociale.

### Une cohésion sociale qui se délite

Les processus de socialisation ont connu des transformations profondes au cours du siècle dernier sous l'influence de divers facteurs, comme la redéfinition des appartenances individuelles à des structures sociales traditionnelles (famille élargie)<sup>2</sup>.

L'éclatement des formes traditionnelles de régulation familiale, tribale et sociale, la persistance de pratiques discriminantes (séquelles de l'esclavagisme) et la sédentarisation accélérée des populations nomades avec une culture peu adaptée « aux modes de vie urbains » sont autant de facteurs qui contribuent au délitement des liens sociaux établis dans la société mauritanienne.

L'absence de règlement consensuel des droits des victimes des différents événements (1989) qui ont marqué la Mauritanie constitue une vraie fracture entre une grande partie de la population et les pouvoirs publics.

Le développement de l'extrémisme radical et les incertitudes politiques sont autant de facteurs qui ne contribuent pas à un climat apaisé et à la cohésion sociale.

L'absence de perspectives pour les jeunes, essentiellement inactifs, le développement de la violence notamment dans les zones urbaines (viols, agressions, rafles de la police, etc.) et l'apparition des bandes dans les quartiers, - produisant de nouvelles formes d'appartenance et des formes de sous-culture inspirées de l'occident -, constituent un terreau potentiellement porteur de germes de déstabilisation.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> « Etre jeune au Maghreb », S. Boukhari et S. Ben Abdallah. Décembre 2011

Dans ces attitudes et comportements quotidiens, l'Administration mauritanienne ne contribue pas à créer les conditions d'une vraie cohésion sociale et elle perçue par une grande partie de la jeunesse comme partisane (au plan politique et sociétal).

#### 3. Une société civile faiblement structurée

La société civile, en pleine évolution, a du mal à relever ces défis qui est plus une somme d'organisations dont le point commun est le statut juridique (associatif, coopératif).

Pour des raisons historiques et sociales, les OSC mauritaniennes n'ont pas collectivement l'ampleur, ni l'antériorité, ni l'audience de leurs consœurs des Etats voisins. Elles ne se sont pas encore dotées de structures représentatives indépendantes et crédibles, d'espaces et de pratiques régulières de rencontres, deux conditions préalables à l'émergence de dynamiques collectives solides.

Les OSC suffisamment aguerries et outillées pour accéder régulièrement aux fonds des bailleurs institutionnels sont encore peu nombreuses. Les opportunités de financement qui leur sont accessibles sont encore assez peu fréquentes.

Comme souvent le mouvement associatif et la société civile en général, (dont on ne peut pas formellement exclure les organisations radicales) sont perçus comme une menace par une fraction de la société politique. Les financements dédiés aux ONG de développement suscitent par ailleurs bien des convoitises.

Compte tenu des crispations politiques et sociales qui se sont cristallisées autour des problèmes liés aux cohésions sociales et nationales, le développement des associations et des organisations non gouvernementales actives sur les questions culturelles/artistiques et dans le domaine de la promotion des droits humains semblent figurer parmi les structures associatives les plus dynamiques. Mais, souvent, elles sont dans un rapport conflictuel avec les structures administratives et étatiques.

Les espaces et mécanismes de dialogue sont très limités constituant par là-même deux mondes qui se développent de manière parallèle, sans véritables points de convergence. Le fossé est grand entre les pouvoirs politiques et étatiques et les organisations de la société civile.

Les jeunes sont peu présents dans les structures « classiques » de la société civile qui, à leurs yeux, manquent totalement de crédibilité et de légitimité. Le mouvement associatif des jeunes, dynamique dans les quartiers populaires et dans certaines campagnes, chemine également de manière parallèle avec celui des organisations de la société civile dont une des préoccupations essentielles est de bénéficier de subsides pour assurer leur fonctionnement et leurs activités.

Comme souvent, les initiatives associatives procèdent d'élans individuels. Si certaines se structurent avec le temps, d'autres (la majorité ?) peinent à se défaire d'une **gestion personnalisée**; plusieurs représentants associatifs indiquent leur impatience (lassitude ?) face à une organisation interne inefficace et peu transparente s'articulant autour des décisions d'une personnalité leader, souvent à l'origine de la création de la structure. En réponse à ce constat ils mettent en avant la **nécessité de travailler sur la vie associative en tant que telle** (respect des instances, comprendre ce qu'est qu'une

association, à quoi elle sert, quel est son rôle localement...) ainsi que sur les compétences nécessaires à sa gestion au quotidien. Il importe aussi selon eux d'apprendre à capitaliser sur les apports des projets des uns et des autres pour en construire d'autres en connaissance.

Le manque de moyens humains et financiers, s'il n'est pas un frein au moment de la création des organisations, devient un poids lorsque les énergies individuelles n'arrivent pas à se fédérer. Parmi les organisations structurées, le manque de main d'œuvre en interne représente un frein pour le développement du projet associatif. Les organisations risquent alors de perdre en pertinence ou de s'essouffler.

Il est à noter aussi la fragilité des nouvelles organisations récemment créées / en train de se créer (la nouvelle génération incluant les initiatives émergentes portées par les jeunes) : d'une part il existe peu de connexions / espaces de rencontres entre les organisations permettant de s'appuyer sur les acquis des anciennes (craintes de concurrences ?), d'autre part les jeunes se lançant dans ce type d'initiatives ne se projettent pas forcément sur un engagement de long terme (avant la construction de leur famille, besoin d'en vivre). De ce fait les articulations entre « anciennes » et « nouvelles » initiatives doivent être trouvées.

Des atouts à ne pas négliger :

Plusieurs initiatives de concertation pluri-acteurs ou inter-associatives sont déjà en expérimentation. Bien souvent c'est au niveau local qu'elles trouvent à se développer (lieu d'intervention de l'association, proximité avec les autorités locales, connaissance du territoire). A titre d'exemple : les conseils communaux de jeunes (CCD), les espaces d'écoute pluri-acteurs (SOS Pairs Educateurs), l'action militante sous la forme d'un collectif inter-associatif ponctuel fédéré autour d'une cause (loi contre la violence faites aux femmes) et d'un mode opératoire (le lobbying/la cible : femmes parlementaires), etc. Les mécanismes de concertation à l'œuvre et la volonté d'agir en collectif sont à valoriser et à renforcer dans le PCPA à partir des dynamiques existantes.

Les métiers des associations se diversifient. Certaines organisations font évoluer leur mission initiale pour inclure la formation des jeunes à la gestion et à la vie associative afin de contribuer à la démultiplication des activités sur le terrain. Par exemple l'ouverture des clubs de jeunes en région par la Maison des Cinéastes a nécessité de former à la fois des cinéastes et des manager d'association et de projets.

Les associations représentent un espace d'employabilité. Face au peu d'infrastructures locales, les jeunes se tournent vers les associations qui sont en capacité de leur offrir des services utiles (médiathèque, salles informatiques, espaces Par elles apportent des compétences culturels...). се biais, leur socioprofessionnelles utiles à leur insertion. Certaines prodiguent même de la formation professionnelle là où il existe encore peu de formations adéquates ou accessibles au plus grand nombre en Mauritanie. C'est le cas pour les métiers du journalisme et du cinéma par exemple. Les associations « formatrices » sont constituées de professionnels de ces secteurs qui se sont formés sur le tas ou lors de stages à l'étranger.

A noter que la proximité géographique avec l'Afrique sub-saharienne, le Maghreb ou encore avec les diasporas en Europe ont favorisé le développement de réseaux

interpersonnels nombreux entre représentants associatifs de Mauritanie et leurs homologues à l'extérieur. Ces réseaux, même s'ils restent encore peu structurants, plaident en faveur d'une ouverture du PCPA RIM à la sous-région et aux réseaux organisés de diaspora (échanges de compétences techniques, leviers possibles de cofinancements, visibilité plus forte des actions associatives en Mauritanie).

# B. ÉLÉMENTS DE LA LOGIQUE D'INTERVENTION

### 1. Des éléments clés sur le contexte

Nous voulons relever cinq défis importants dans le contexte national.

- La croissance démographique, des codes sociaux privilégiant l'âge et le sexe, et surtout l'absence de perspectives d'emploi contribuent aux difficultés d'insertion économique et sociale de jeunes. Ces difficultés aggravées par les faiblesses du système éducatif sont particulièrement visibles et sensibles dans les grands centres urbains en croissance exponentielle. Elles touchent plus les jeunes femmes que les jeunes hommes.
- Comme souvent dans ces deux sous régions du continent africain, la croissance économique inégale irrégulière, mais réelle, ne rime pas avec une réduction de la pauvreté. L'aggravation de celle-ci et la crise de systèmes de production traditionnels se conjuguent à des inégalités sociales et culturelles très anciennes pour accroître les phénomènes d'exclusion. Comment faire pour que les jeunes, segment de la société marqué aussi par les divisions sociales et ethniques, s'inscrivent dans des dynamiques collectives et unitaires?
- Des infrastructures décrites comme insuffisantes pour les jeunes en termes d'accès à la culture, aux loisirs, à la formation, aux échanges sociaux (malgré les orientations prises la dernière Stratégie Nationale pour la Jeunesse et les Sports): « On a besoin d'une politique et pas d'une Stratégie » (cf. Maison des Cinéastes). Bien souvent ce sont les associations ou des groupes informels de citoyens qui proposent des espaces de rencontres et des activités dédiées aux jeunes. Ils permettent que des liens sociaux se tissent entre eux (ex: les centres culturels associatifs) et contribuent à ce que les jeunes acquièrent en compétences à la fois civiques et citoyennes (ex: sorties « assainissement », connaissance du rôle de la commune, connaissance de ses droits, reportages dans la ville, etc.) et professionnalisantes (métier de cinéaste, de journaliste...). Ils occupent un espace laissé vide par les pouvoirs publics. Or sans soutien et reconnaissance, ces initiatives peinent à passer à l'échelle et à offrir des services plus structurants aux jeunes; elles restent aussi souvent confinées à certaines zones.
- Des moyens qui restent encore faibles pour les autorités locales décentralisées, réduisant la capacité d'impact des actions pluri-acteurs que certaines communes appellent de leurs vœux.
- La vie politique a connu des périodes heurtées depuis l'indépendance. Comme dans beaucoup de pays africains la démocratie peine à s'installer sereinement, et la consolidation de l'état de droit reste un combat permanent. Le sentiment que l'Administration mauritanienne perpétue les clivages socio-culturels est très prononcé particulièrement au sein des populations négro-africaines. Malgré le caractère sensible de cette question dans le pays, il est important de l'aborder en

mettant en avant l'intérêt de la cohésion nationale et le défi de vivre ensemble dans un pays multiracial et multiethnique.

• Au fil de son histoire, le peuple mauritanien s'est tourné vers les pays voisins et y développe de nombreuses activités commerciales et culturelles. Sa diaspora est une réalité que l'on retrouve, non seulement dans les pays africains (Afrique de l'Ouest et du Centre, Maghreb), mais également dans les pays occidentaux de l'Europe et des Etats Unis.

Pour une certaine frange de sa population, les jeunes mauritaniens poursuivent leurs études et formations à l'extérieur du pays et souhaitent investir leurs savoirs et compétences en Mauritanie. Ainsi, on peut observer un grand dynamisme chez certains jeunes, notamment en zones urbaines, qui créent des opportunités d'affaires et impulsent des communautés collaboratives à travers les réseaux sociaux.

L'insertion de ces jeunes dans les initiatives locales, les échanges sousrégionaux et internationaux, la mobilisation de la diaspora constituent dans les actes de développement sont autant de défis auxquels il faut s'intéresser dans la perspective d'un PCPA en Mauritanie.

# 2. Les jeunes et le programme FAJR : une expérience à prendre en considération

En décembre 2012, le SCAC de Nouakchott a lancé une première série de consultations pour actualiser sa stratégie d'action en direction de la société civile. Il a rapidement mis en place un comité de pilotage constitué de personnalités issues de cette société qui l'a accompagné dans le processus collectif de construction d'un cadre stratégique. Cette démarche s'est assez rapidement focalisée sur la problématique jeunesse, apparue à la fois comme prioritaire au regard de la situation du pays et comme un levier pour faire évoluer la société civile. Plusieurs ateliers ont permis de définir deux axes prioritaires « jeunes dans la cité » « jeunes en société » et quelques principes d'intervention, dont la nécessité d'inscrire l'action dans une dimension sous régionale. Ces ateliers ont réuni une cinquantaine d'associations au total.

Ce cadre stratégique s'est d'abord concrétisé, en début 2014, par un premier projet expérimental qui a associé la mairie et les organisations de jeunes d'une commune de l'agglomération de Nouakchott (la Commune de Ryad). Ce projet a notamment permis la mise en place d'un espace de concertation entre les jeunes et la mairie, la réalisation d'un ouvrage communal dédié aux jeunes conçu avec leur participation, et la mise en œuvre d'un fonds de soutien aux projets des associations de jeunes selon un processus impliquant la mairie.

Un Fonds d'appui aux initiatives des organisations de la société civile impliquant la jeunesse a ensuite été lancé fin 2014. Sa conception s'est largement inspirée de l'expérience des PCPA<sup>3</sup>.

Les lignes directrices de ce fonds intitulé « FAJR »<sup>4</sup> ont été élaborées au cours d'un long processus participatif. Elles se sont concrétisées, en avril 2015, par le lancement d'un appel à projet auquel 135 organisations de la société civile ont répondu. Les

<sup>3</sup> Ses concepteurs, tant au niveau du SCAC que des consultants qui l'on appuyé, avaient été associés à la conception et à l'appui aux PCPA en Guinée, au Congo et en Algérie.

<sup>4</sup> Mot arabe signifiant l'aube.

propositions de 21 d'entre elles, dont une dizaine d'associations de jeunes, ont été retenues. La plupart des projets ainsi sélectionnés a démarré en mars 2016. Ils visent à renforcer la participation des jeunes à l'action publique, à faciliter leur expression, et à encourager les dynamiques collectives qui les concernent. Ils couvrent l'ensemble du territoire national.

L'appui-suivi du SCAC aux porteurs de ces projets a privilégié la dimension collective, l'échange entre pairs et le renforcement de capacité. Il a donné lieu à plusieurs ateliers réunissant l'ensemble des parties prenantes du programme et des invités représentants des PCPA de la sous-région (Maroc, Algérie, Guinée) ainsi que du Conseil National de la Jeunesse du Sénégal. L'un de ces ateliers, consacré aux relations entre jeunes et pouvoirs publics a vu la participation de représentant de l'État mauritanien.

Un premier bilan de ces projets et de leur accompagnement a été partagé au cours d'un de ces ateliers, en novembre 2016. FAJR a permis de créer une réelle dynamique collective autour de la problématique jeunesse.

Cette dynamique inclut directement des associations et des groupes de jeunes très actifs. Elle est fondée sur des principes éthiques assez explicites. Elle a associé des parties prenantes très diverses, notamment des syndicats et des associations de communes.

Cette dynamique reste néanmoins fragile. L'expérience commune de ses différentes composantes est inégale. Elle est encore trop récente pour susciter un fonctionnement collectif fluide et l'émergence d'un leadership. Dans l'immédiat elle dépend encore de l'investissement du SCAC.

Le SCAC prépare un programme « FARJ 2 » destiné à consolider ces premiers acquis. Mais, très probablement, les moyens qui lui seront alloués ne lui permettront pas d'amplifier cette dynamique naissante et de la soutenir sur une période suffisamment longue.

En octobre 2017, dans un atelier réunissant tous les acteurs qui ont participé au programme FAJR depuis le début, les points de succès ont fait l'objet de larges échanges. Ils peuvent être ainsi résumés :

- Le renforcement des capacités des associations et des jeunes (prise de parole, expression des jeunes filles, dialogue intergénérationnel, etc.).
- La création d'espaces d'expression et d'échanges pour les jeunes (mise en place de réseaux de jeunes notamment à l'intérieur du pays, création d'espaces pour favoriser les rencontres, expression par les arts, etc.).
- La concertation et les échanges avec différents acteurs et les élus locaux (dialogue en amont de la mise en œuvre du projet appuyé par FAJR, prêt de salles, etc.).
- Des projets en cours d'appropriation par les jeunes.
- Des associations qui échangent entre elles et qui ont gagné en partenariat.

Le PCPA en Mauritanie devrait amplifier et approfondir ses succès tout en apportant des solutions aux principales difficultés rencontrées par le FAJR, notamment en renforçant les échanges entre jeunes et associations de la sous-région,

le fonctionnement en réseau (consortium de collaboration entre les jeunes) et la capitalisation des meilleures pratiques.

### 3. Sur les objectifs globaux

Un futur PCPA s'appuie fortement sur les enseignements tirés du Programme FAJR. Il doit pouvoir en élargir les acteurs dynamiques sur la problématique jeunesse et ouvrir des perspectives nouvelles.

S'engager auprès de la problématique jeunesse est une option pertinente, confirmée par les associations et les jeunes lors de l'étude préalable (octobre 2017).

- Elle renvoie à un enjeu majeur pour la Mauritanie et elle demeure une des priorités d'action de la coopération française dans ce pays.
- L'expérience propre des PCPA invite à structurer les actions autour de problématiques qui répondent à deux critères : (i) tenter de répondre à un enjeu politique majeur pour le pays et (ii) être suffisamment larges pour mobiliser un grand nombre d'acteurs malgré la diversité de leurs statuts et de leurs objets sociaux.
- Agir auprès de la jeunesse permet de s'ouvrir à des initiatives fortes et importantes pour le développement des organisations et de la société civile. C'est tout l'enjeu de l'immixtion des jeunes dans ce qu'il est convenu d'appeler la société civile.
- Pour un mouvement associatif structuré et se projetant dans la durée, les articulations devront être recherchées avec des organisations déjà en place (par exemple dans les mêmes secteurs d'activités ou ciblant les mêmes territoires/publics) afin que les initiatives émergentes s'épanouissent aussi dans un paysage déjà défriché.

Pour favoriser les opportunités de dialogue avec les pouvoirs publics (notamment à l'échelle locale), l'appui aux organisations de professionnels (dont les métiers sont porteurs pour le développement économique, social et culturel local) pourrait représenter un levier à exploiter, afin de les aider à renforcer leur expertise sectorielle et à gagner en visibilité (ex : journalisme, cinéma, éducateurs spécialisés...). Ces métiers pourraient représenter un « intérêt partagé » entre associations et pouvoirs locaux au profit du développement de leur territoire.

Le programme FAJR a créé des nouvelles opportunités pour les associations des jeunes et les jeunes et montré les possibilités sur des thématiques intéressantes : jeunes acteurs de la cohésion sociale, jeunes actifs dans la cité, expression des jeunes, insertion socio-économique, jeunes face à la précarité, expression des jeunes filles.

La phase pilote du PCPA serait donc ciblée sur son approche de la problématique jeunesse. Elle va s'inscrire dans la même stratégie d'intervention que le FAJR et va réunir un premier cercle d'acteurs mauritaniens constitué à partir des organisations déjà actives dans sa mise en œuvre.

Le GRDR et le GRET envisagent par ailleurs d'élargir progressivement ce premier cercle à des acteurs français et européens déjà actifs en Mauritanie et à des OSI issues de l'immigration mauritanienne en France. Ils projettent d'associer dès le départ la

délégation de l'Union européenne à leurs réflexions. Ils proposent enfin de considérer la concertation avec l'État comme un objectif et non comme un point de départ

Ces options destinées à structurer la phase pilote seront proposées aux parties prenantes invitées à participer à cette première étape. Elles seront remises en débat lors de la préparation des phases ultérieures du PCPA et discutées au sein de son assemblée plénière, une fois que celle-ci sera constituée.

L'objectif global du PCPA pourrait tourner autour de : « L'expression et la participation des jeunes pour contribuer à l'unité et la cohésion sociale et à l'insertion socio-économique des franges les plus vulnérables (jeunes et jeunes filles)».

### 4. Sur les objectifs spécifiques

L'action du PCPA s'inscrit globalement dans le renforcement de la société civile mauritanienne. Sa porte d'entrée, dans le sillage des enseignements du FAJR, est de soutenir les dynamiques des jeunes, des associations de jeunes, et des organisations actives sur la problématique jeunesse.

Pour cela, il vise à renforcer :

- → Les dynamiques collectives et collaboratives des jeunes et les initiatives individuelles de ces acteurs de la société civile (notamment ceux qui fédèrent les jeunes)
- → Leur capacité d'insertion économique et sociale afin de réduire la pauvreté et ainsi les inégalités
- → Leurs capacité à construire des actions innovantes en relation avec les acteurs jeunes de la sous-région et de la diaspora, à communiquer auprès de leurs ainés, de leurs élus et des pouvoirs publics afin de se faire entendre
- → Leurs capacités à participer à la vie de leur territoire

Visant à renforcer la société civile :

- Le PCPA entend faire des jeunes des acteurs plutôt que des bénéficiaires de l'action.
- Le PCPA privilégie deux axes « jeunes dans la cité » et « jeune en société »<sup>5</sup>, qui sont du ressort des jeunes eux mêmes, de leurs interlocuteurs de la société civile et de leur dialogue commun avec les pouvoirs locaux.
- Le PCPA accompagne des interventions pertinentes dans le domaine de l'économie sociale et solidaire afin de valoriser les métiers du milieu associatif

<sup>5</sup> Cf. « Définir les priorités d'action en direction de la jeunesse en Mauritanie » - note de mission de Y Cisse et D Neu, juin 2013

### 5. Les principes d'action

### Associer les jeunes

Dans tout le processus, les jeunes seront au centre des préoccupations et des actions. Il s'agit de soutenir leurs initiatives afin qu'ils soient **porteurs des dynamiques de changement et de participation à la vie de la cité qui les concernent au premier chef**. De ce fait, ils participent à toutes les étapes de construction et de mise en œuvre du programme.

Ils seront associés au pilotage des opérations de sorte à exercer également leurs capacités de prise de décision sur les questions relatives à la jeunesse. C'est dans cette dynamique qu'ils seront confrontés et en interrelation avec le « monde des adultes » et le « monde politique ».

En l'absence d'une structure pouvant les représenter, leur participation tiendra compte de la diversité et de la pluralité de leur composition.

### Impliquer les jeunes filles

Sujettes à des situations particulières, le programme doit considérer leur spécificité et valoriser le potentiel dont elles font montre dans les initiatives jeunes et dans les activités informelles économiques. Etre jeune fille aujourd'hui dans la société mauritanienne est porteuse de nombreuses frustrations liées à la non considération de sa parole dans la famille, à la marginalisation dans le débat et l'espace publics, aux brimades des jeunes garçons et aux violences qu'elles sont obligées de subir.

Constatant leurs situations particulières, le programme veut relever leur niveau d'implication dans la vie de la cité et de la société.

#### Renforcer les partenariats

Pour éviter d'enfermer les jeunes sur eux-mêmes, le développement de relations et de partenariats avec les autres acteurs de la cité et de la société constitue une préoccupation permanente de l'action.

Dans ce tissu de relations, les jeunes vont amplifier les échanges avec les organisations de la société civile, avec les pouvoirs locaux et avec le monde des adultes, non seulement pour consolider le dialogue entre les générations, mais surtout pour affirmer leur rôle dans la vie sociale et **construire une image qui contribue à en faire des acteurs reconnus** dans tous les actes constitutifs de la vie en cité et en société.

### Renforcer les dynamiques collaboratives

Il s'agit de consolider les dynamiques de collaboration entre les OSCX mauritaniennes (notamment entre les associations de jeunes et entre celles-ci et les associations d'adultes) et de conforter le dialogue intergénérationnel.

Dans cet esprit, il est également important de favoriser les échanges sous-régionaux, en particulier entre structures et programmes qui poursuivent des objectifs analogues et entre jeunes des pays proches (Maghreb, Afrique de l'Ouest).

### Assurer la cohérence avec les politiques publiques

Malgré toutes ses limites, le gouvernement mauritanien s'est doté d'une politique nationale de la jeunesse. Le programme s'inscrit dans cette dynamique et cherche, avant tout, à rendre les jeunes un peu plus maîtres de leurs destinées. Aux différentes étapes clés du processus, le programme va chercher à développer les meilleurs partenariats avec la puissance publique et associer le Ministère de la Jeunesse, des Loisirs et des Sports dans le pilotage des actions. Une information régulière sur les résultats obtenus sera assurée auprès des services de ce Ministère afin que les enseignements puissent être pris en compte dans sa politique nationale.

# <u>Une phase pilote pour structurer le programme et ses axes d'intervention. Les objectifs de cette phase pourraient être :</u>

- d'approfondir/de capitaliser la connaissance des défis prioritaires auxquels les jeunes et les femmes font face à Nktt et en région (ex : par des causeries locales organisées par les membres du noyau dur et mobilisant des pouvoirs publics et des personnes ressources en région : enseignants, médecins, entrepreneurs...) => en tirer : des portraits d'acteurs (avec la maison des cinéastes) ?), des émissions de radios pour valoriser les initiatives « innovantes », un fonds de soutien pour les initiatives citoyennes et entrepreneuriales portées par les jeunes dont les résultats seraient présentés lors d'un événement festif avec des portes ouvertes associatives (en gros un diagnostic approfondi avec production d'outils intéressants les bailleurs)
- de favoriser un dialogue inter-associatif (tables rondes ?), à minima entre les membres du noyau dur (idem en région si possible), sur le rôle, la place et le fonctionnement des associations et collectifs de citoyens organisés => pour aller vers la définition collective de principes pour la future gouvernance du PCPA (outils d'animation : co-construction d'une charte, voire d'un règlement intérieur).

# 6. Quelques principes et éléments de stratégie d'intervention pour un futur PCPA

- Le PCPA a vocation à agir sur l'ensemble du territoire (de manière progressive).
   Durant la phase pilote, il pourrait se concentrer dans quelques zones (3 4 zones).
   Parmi les critères de détermination de ces zones, il est important de prendre en considération l'existence d'une action antérieure des deux initiateurs du PCPA (Grdr et GRET) et de dynamiques favorables aux actions des jeunes.
- Il sera attentif à intervenir à la fois en milieu urbain et en milieu rural dès la phase pilote afin de tester les modalités de son extension dans une phase ultérieure.
- La participation de la diaspora est un élément constitutif et important du programme.
   Le Grdr doit, durant cette phase de construction du PCPA, prendre contact avec des organisations issues dans la diaspora en France (LEED, structures de jeunes, etc.) et dans la sous-région.

- La concertation « société civile / pouvoirs publics » est une dimension importante du programme. Elle se concrétisera d'abord d'une part au niveau local et décentralisé, avant de se concrétiser par des relations institutionnelles entre le Programme et l'Etat
- L'élargissement à d'autres acteurs en Mauritanie et en France, sera recherché. Du côté des structures intervenant en Mauritanie, il serait possible de travailler avec des ONG comme la Caritas, Medicus Mundi, le PAS, des partenaires institutionnels (UE, AECID, GIZ). En France, la collaboration sera recherchée avec le CCFD) et des collectivités territoriales (Centre val de Loire).

### 7. Modalités d'actions

### Des capacités d'animation

Les capacités d'animation ne doivent pas être exclusivement consacrées à d'éventuels membres de l'équipe d'appui. Elles doivent être un fil conducteur qui doit trouver des prolongements dans toutes les zones d'intervention et promouvoir ces capacités au sein des associations (facilitation, appui des dynamiques locales et territoriales) et de jeunes leaders préalablement identifiés (formations individuelles pour faire progresser les jeunes et ne pas toujours s'enfermer dans des logiques d'associations).

### Un dispositif d'accompagnement

L'accompagnement vise à sortir stricto sensu de la logique du projet pour les jeunes (ne pas les enfermer dans des procédures administratives) et à mettre plutôt l'accent sur les dynamiques collectives, la structuration de ces dynamiques et l'émergence/consolidation des capacités des jeunes et des associations à assurer une présence effective dans le débat public sur les politiques qui les concernent.

Afin de raffermir les dynamiques existantes, il est également important d'accorder une place importante à l'émergence de capacités et de compétences individuelles et à des formes de leadership jeune.

Au même titre que le FAJR, l'accompagnement devrait favoriser une progression dans les activités et les thématiques qui pourraient être élargies après la phase pilote et renforcer les liens entre les associations : les bilans collectifs, les échanges, les actions croisées entre pairs, etc. Pour que ces échanges soient effectifs au niveau sous-régional, il faudrait les inclure dans la logique d'intervention et y affecter des ressources financières.

### Des outils de soutiens financiers aux initiatives des acteurs

Nous suggérons la possibilité de soutenir plusieurs types d'initiatives : soutien à des associations de jeunes, soutien à des dynamiques thématiques fortes dans le milieu (formation professionnelle, entrepreneuriat, etc.). Pour autant, il ne faut pas multiplier les thématiques au risque de devenir « un PCPA généraliste ».

Il s'agit de viser plutôt des thématiques territorialisées, en privilégiant ce sur quoi les gens « bougent » (là où il y a des noyaux, des initiatives intéressantes).

Ce type d'intervention doit être construit dans la phase pilote, au fur et à mesure, en veillant à ne pas trop charger la barque au départ.

Lors des consultations un certain nombre de thématiques ont été identifiées par les associations de jeunes : insertion sociale et professionnelle, entrepreneuriat

# 8. Des effets pouvant être attendus du PCPA

### Le PCPA devrait:

- Contribuer à l'émergence d'un leadership jeune
- Renforcer les dynamiques collaboratives et collectives
- Faire émerger et consolider des collectifs durables
- Renforcer le dialogue notamment au niveau local (habitudes et pratiques de concertation)
- Faire émerger des compétences de métiers au niveau associatif

### 9. Matrice d'intervention

Cette matrice doit être « transformée » en cadre logique d'intervention par le GRDR et le GRET.

Objectif général: Soutenir les organisations de la société civile qui favorisent l'expression et la participation des jeunes afin qu'ils contribuent à l'unité, la cohésion sociale et à l'insertion socio-économique des franges les plus vulnérables (jeunes et jeunes filles)

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Stratégie/Principes d'action	Système d'activités possibles
Renforcer les dynamiques collectives et les initiatives individuelles des jeunes	R1. Développement de l'expression des jeunes (dialogue entre les jeunes) R2. Emergence et consolidation de collectifs durables sur les problématiques des jeunes R3. Emergence d'un leadership jeune	Impliquer fortement les jeunes filles Favoriser la diversité Renforcer les partenariats Impliquer la diaspora	<ul> <li>Concertations entre jeunes et entre associations</li> <li>Projets d'expression des jeunes filles</li> <li>Formations collectives et individuelles</li> <li>Accompagnement des jeunes leaders</li> <li>Projets conjoints (entre associations, entre associations et pouvoirs publics) sur des thématiques liées à l'insertion socioéconomique, l'expression des jeunes, le dialogue citoyen, les petites infras, l'entreprenariat, etc.)</li> <li>Bilans croisés et échanges entre pairs</li> </ul>
Renforcer les capacités des OSC pour influencer la définition et la mise en œuvre des actions publiques qui concernent la jeunesse notamment au niveau local	R1. Développement des pratiques de concertation et de dialogue entre les associations de jeunes et les pouvoirs publics R2. Influence de l'action publique	Assurer la cohérence avec les politiques publiques	<ul> <li>Projets conjoints entre associations de jeunes et les pouvoirs publics locaux (petites infras, insertion, entreprenariat,</li> <li>Productions et actions de plaidoyer</li> <li>Participation à des initiatives locales, nationales et internationales</li> </ul>
Développer les relations et les échanges avec les acteurs jeunes de la sous-région sur des thématiques communes	R1. Mise en réseau d'initiatives jeunes au niveau inter-pays et sous-régional	Mettre en lien des jeunes engagés sur des problématiques communes Impliquer la diaspora	<ul> <li>Echanges et rencontres</li> <li>Participation à des initiatives sous- régionales et internationales</li> </ul>

# C. ÉLÉMENTS DE LA GOUVERNANCE DU PROGRAMME

Trois principes clés : Diversité / Démocratie / Transparence

### **Lignes directrices**

### L'Assemblée Plénière (AP) et le Comité de Pilotage (COPIL)

- L'instance principale de la gouvernance du PCPA sera l'Assemblée Plénière de ses membres.
- Cette AP adoptera les textes fondateurs du programme (charte, règlement intérieur), décidera des orientations de ces phases successives, élira la majorité des membres de son comité de pilotage.
- Ce comité sera composé en majorité de membres élus par l'AP et de membres de droit dont le SCAC, « L'ONG chef de file», éventuellement des représentants d'autres partenaires financiers ou institutionnels du programme. Il est renouvelé de manière régulière.
- L'AP pourra éventuellement décider de la mise en place d'autres instances : groupes de travail, comité d'attribution, comité des sages...

### Composition de l'Assemblée Plénière

- Les membres de l'AP seront majoritairement des acteurs des sociétés civiles mauritaniennes et européennes.
- Des collectivités locales européennes et mauritaniennes pourront également faire partie de l'AP.
- Les premiers membres mauritaniens de l'AP seront des organisations et des personnalités qui auront été actives au sein du programme FAJR.
- L'AP a vocation à s'élargir au fur et à mesure de la progression du programme (phase après phase).
- Les modalités et les critères d'élargissement de l'AP sont décidés par l'AP ellemême.

### Droits et devoir des membres de l'AP

- Les membres de l'AP sont des acteurs qui s'engagent à contribuer à la réussite du programme et ont décidé d'y consacrer une partie de leur énergie et de leurs movens.
- Ils ne sont pas les bénéficiaires exclusifs des actions et des soutiens financiers mis en place par le programme.

### Mise en place de la gouvernance

- Le dispositif de gouvernance sera précisé et mis en place en début de phase pilote, selon les principes et les lignes directrices définis ci-dessus.
- Les membres mauritaniens de la première assemblée plénière seront les acteurs qui auront participé activement au programme FAJR.
- Les membres européens seront des acteurs qui se seront, d'ici là, engagés à s'impliquer et à soutenir le programme d'une façon ou d'une autre.
- Cette première AP décidera des modalités de son premier élargissement qui

- interviendra en fin de phase pilote.
- Elle décidera également de la composition du COPIL (nombre de membres élus, modalités de leur élection par l'AP, durée et règles de renouvellement de leur mandat).

# D. LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION DU PCPA

# 1. Principes de construction du futur PCPA

Une démarche progressive.

Une approche participative.

Une structuration à partir des acteurs mauritaniens déjà mobilisés autour du FAJR.

# 2. Éléments à prendre en compte pour la phase pilote

Cette première phase devrait permettre de :

- Maintenir la dynamique FAJR avec les associations souhaitant réellement créer un collectif pour porter des sujets en commun
- Construire une charte partagée avec des valeurs communes
- Définir un règlement intérieur répondant aux spécificités des OSC mauritaniennes et des associations de jeunes
- Constituer une AP diverse, dans un processus participatif et transparent
- Elire un COPIL pour la phase pilote
- Mettre en place une équipe en fonction des objectifs du programme et des territoires d'intervention
- Définir un plan d'action adapté : moyens limités, phase de 18 mois avec un temps important de concertation et de mise en place des « fondamentaux » (charte, instances et organes)

### 3. Chronogramme indicatif

Période	Activités		
Avril 2018	Transmission du CR et note d'intention		
Mai 2018	Temps de travail avec le CFSI		
	Consultation de l'AFD – Faisabilité phase pilote (hypothèses opérationnelles et budgétaires pour la phase pilote)		
Deuxième semestre 2018	Mission CFSI		
	Consultation des OSC Mauritaniennes		
	Consultation des partenaires Français et européens		
	Finalisation note succincte Phase pilote pour AFD		
	Soumission note AFD (date à repréciser)		